

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-068/PR/MS portant création des Comités en charge de l'organisation et du Suivi du Symposium de la Santé.

n° 2022-068/PR/MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
4 mai 2022

Numéro JO
n° 9 du 15/05/2022

Date du numéro
15 mai 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°48/AN/99/4ème L du 03 juillet 1999 portant Orientation de la Politique de Santé

VULa Loi n°63/AN/99/4ème L du 23 décembre 1999 portant réforme hospitalière

VULa Loi n°58/AN/14/7ème L du 03 juillet 1999 portant Orientation de la Politique de Santé

VULa Loi n°173/AN/07/5ème L du 06 décembre 2014 portant adoption de la Vision Djibouti 2035 et ses Plans d'actions opérationnels

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PREdu 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

SUR Proposition du Ministre de la Santé. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Février 2022.

TEXTE INTÉGRAL

LE COMITÉ DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DU SYMPOSIUM DE LA SANTÉ

Article 1er

Il est créé un Comité en charge de la préparation et de l'organisation du symposium de la Santé qui débutera courant mai 2022.

Article 2

Ce Comité a pour missions de

- Fixer les objectifs, les résultats attendus, la méthodologie retenue
- Identifier, constituer et assurer le suivi des groupes thématiques de travail
- Identifier les différentes étapes du symposium et mobiliser les moyens logistiques, humains et financiers nécessaires à son bon déroulement
- Soumettre au terme de l'exercice au Ministre de la Santé le rapport du symposium détaillant les propositions d'orientations stratégiques qui en sont issues.

Article 3

Le Comité en charge de la préparation et de l'organisation du symposium de la santé est présidé par Dr. Saleh Banoita Tourab, Secrétaire Général du Ministère de la Santé.

Article 4

Les membres du Comité de préparation et d'organisation sont

- M. Abdoukader Mohamed Garad, Conseiller Technique
- M. Hassan Moussa Hassan, Conseiller Technique
- M. Ahmed Said Assoweh, Conseiller Technique
- M. Mahamoud Daoud Dabar, Conseiller Technique
- Dr Meeke Mohamed Moussa, Conseiller Technique
- M. Mohamed Ali Mohamed, Conseiller Technique
- M. Liban Ahmed Ayeh, Conseiller Technique
- Dr Hassan Moussa Hassan, Inspecteur
- Dr Abdillahi Youssouf Nouh, Inspecteur
- Mme Sahra Moussa Bouh, Inspectrice
- Mme Noura Abdi Farah, DEPCI
- M. Charmakeh Ali Egueh, DRFM
- Mme. Mounira Ali Ahmed, DPSP
- M. Mahamoud Ahmed Guedi, DRHF
- M. Abdillahi Ayeh Samod, DPS.

Article 5

Le Comité peut solliciter ou consulter toute personne de son choix et demander aux ministères compétents leurs concours en vue de l'assister dans sa mission.

Article 6

Le Comité peut constituer, autant que nécessaire, des groupes de travail dans les différents domaines de la politique sanitaire en vue d'effectuer des analyses techniques et formuler des propositions pour résoudre les problèmes identifiés.

Article 7

Le Secrétariat du Comité est assuré par les services de l'Administration Centrale du Ministère de la Santé. **LE COMITÉ D'ORIENTATION MULTISECTORIELLE ET DE SUIVI PERMANENT**

Article 8

Compte tenu de la nécessité d'adopter une approche transversale et multisectorielle des enjeux sanitaires, intégrant toutes les composantes de la protection de la santé, un Comité d'orientation multisectorielle assistera le Comité en charge de la préparation et de l'organisation du symposium mis en place au niveau du ministère de la santé.

Article 9

Durant les phases de préparation et de mise en œuvre, ce Comité a pour mission de formuler des propositions permettant de prendre en compte les attentes des différents départements sectoriels impliqués dans le secteur de la santé et garantissant une synergie d'actions dans les efforts déployés par le gouvernement dans le domaine de la santé.

Article 10

Au terme du symposium, ce même Comité sera chargé d'accompagner le Ministère de la Santé dans le suivi de la mise en œuvre des orientations et recommandations issues de ces travaux.

Article 11

Il est composé comme suit

-
- M. HASSAN MOHAMED KAMIL : Représentant Président de la Primature
 - Dr. SALEH BANOITA TOURAB, Président du Comité de préparation et d'organisation
 - M. ABDOUL-ILAH AHMED ABDI, Représentant de la Présidence, membre
 - Mme. MOUNA ABDI ILTIREH, Représentante de la Présidence, membre
 - M. ABDOURAZAK AHMED IDRIS, Représentant du Ministère de l'Economie, des Finances chargé de l'Industrie, membre
 - M. SAID ISMAEL HASSAN, Représentant du Ministère du Budget, membre
 - Dr. ALI BARREH MATAN, Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, membre
 - Mme. YASMINE ABDOULMAJID HASSAN, Représentante du Ministère de la Femme et de la Famille, membre
 - Mme. AMINA AHMED WARSAMA, Représentante du Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités, membre
 - M. HOUSSEIN HAMADOU AHMED, Représentant du Ministère Délégué chargé de la Décentralisation, membre
 - Mme. FILSAN ELMI ALI, Représentante du Ministère du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection Sociale, membre
 - Mme. IFRAH SAID OUSMAN, Représentante du Ministère Délégué chargé de l'Economie Numérique et de l'Innovation, membre
 - M. HASSAN ABDOURAHMAN CHAMSAN, Représentant du Ministère de l'Intérieur, membre
 - Dr. AHMED HASSAN BOULALEH, Représentant du Ministère de la Défense, membre
 - M. HABIB IBRAHIM MOHAMED, Représentant du Ministère de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Habitat, membre
 - Dr. MOUSSA IBRAHIM CHEIK, Représentant du Ministère de l'Agriculture de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques, membre
 - M. MOHAMED YACIN YONIS, Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, membre
 - Mme. HASNA BILIL HOUMED, Vice-présidente de l'UNFD, membre
 - Dr. WARSAMA OSMAN ABDI, Représentant de la CNSS, membre
 - M. SAHER ABDILLAH I ISSA, Représentant de la CNSS, membre
 - M. MAHAD IBRAHIM HASSAN, Représentant de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées, membre
 - Mme NOURA ABDI FARAH, Représentante du Ministère Rapporteur de la Santé, Rapporteur.

Article 12

Les membres du Gouvernement sont chargés de l'exécution du présent Arrêté, chacun en ce qui les concerne.

Article 13

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH